

Pour légaliser l'eugénisme, ils nous sortent le député Berta

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 20 février 2024

Source [Le Salon Beige] : Le député MODEM Philippe Berta [a interrogé le gouvernement mercredi dernier](#), à propos de la PMA. Au nom de l'efficacité des PMA, il souhaite éliminer les embryons porteurs d'anomalie. Cela porte un nom : eugénisme.

Philippe Berta : De l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution à la procréation médicalement assistée – ou PMA –, les choix des femmes doivent être protégés et assurés pour toutes. Par exemple, les spermogrammes démontrent l'impact négatif de la santé environnementale sur la santé humaine et ses conséquences sur la baisse de la fertilité. Le développement de la recherche sur les maladies génétiques accroît les connaissances scientifiques sur les anomalies et les pathologies qui entravent la reproduction. Dans les années 1980, la recherche française fut parmi les premières à permettre l'accès à la procréation médicalement assistée mais nous sommes aussi l'une des dernières nations à pratiquer cette technique au moyen d'une médecine hasardeuse. La recherche d'anomalies de l'embryon est déjà proposée sous consentement à toutes les femmes en fin de premier trimestre, conduisant à autant d'interruptions de grossesse, mais reste prohibée pour les femmes en parcours de PMA avant implantation : une logique ubuesque. Or les données sont sans appel : selon l'âge des patientes, 40 à 90 % des embryons sont porteurs de telles anomalies, réduisant *de facto* les chances de donner naissance à un enfant. Dans la grande majorité des cas, elles conduiront à des avortements spontanés ou à de multiples interruptions médicales de grossesse. Le parcours proposé aux femmes françaises, composé trop souvent des quatre tentatives autorisées, avec les souffrances et les risques associés, est indigne de notre pays. Enfin, seules les plus favorisées d'entre elles pourront accéder à ces techniques biomédicales à l'étranger, renforçant malgré elles les délocalisations de la reproduction et le tourisme médical. Une telle recherche d'anomalies limiterait le transfert embryonnaire à un seul embryon, éviterait la congélation d'embryons anormaux, bref multiplierait de façon considérable les chances de succès de la PMA. Le coût humain est terrible bien sûr mais c'est aussi un coût sanitaire et financier. Dès lors, monsieur le ministre, quand autoriserez-vous la recherche d'anomalies chromosomiques avant l'implantation de l'embryon dans le cadre d'une PMA ?

[Lire la suite](#)